

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 25 janvier 2018

### **1. POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LOTISSEMENTS AVEC OISE HABITAT**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les quatre plans présentant les différents aménagements possibles pour le projet de lotissements avec Oise Habitat :

- Le premier plan définit les terrains sur lesquels Oise Habitat souhaite construire des terrains à bâtir ainsi qu'un chemin. Neuf parcelles sont concernées par cet aménagement.
- Le second plan présente un découpage en 8 parcelles de terrains à bâtir ainsi qu'une parcelle pour le locatif (2 ou 3 maisons).
- Le troisième plan est découpé en 10 parcelles de terrains à bâtir d'environ 560 m<sup>2</sup> et pour un montant d'environ 51 000€ par terrain.
- Le dernier plan expose un découpage de 11 parcelles de terrains à bâtir d'environ 510 m<sup>2</sup> pour un montant d'environ 48 000€ par terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan numéro 3 (10 parcelles de terrains à bâtir) et souhaite poursuivre le projet.

### **2. PROPOSITION D'ACHAT DE L'IMMEUBLE 23 RUE DU POINT DU JOUR**

L'agence immobilière NAOS nous informe d'une proposition d'achat concernant le bien situé 23 rue du point du jour à GOURNAY SUR ARONDE estimé à 160 000€.

Le prix proposé est de 130 000€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la proposition d'achat en l'état, de l'immeuble situé 23 rue du point du jour au montant de 130 000€. Seule la parcelle E 1438 est à vendre.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par le bureau d'études ACP concernant les travaux d'assainissement pluvial des rues de la Brasserie et de l'Abattoir :

**Rue de la Brasserie :** reprofilage de chaussée, création d'un caniveau centrale en CC1 et création d'un bassin de stockage et infiltration en partie basse de la rue d'une capacité instantanée de 16m<sup>3</sup>.

Les travaux sont estimés à 81 810 € HT.

**Rue de l'Abattoir :** reprofilage de chaussée, création d'un caniveau centrale en CC1 et création d'un bassin de stockage et infiltration en partie basse de la rue d'une capacité instantanée de 8m<sup>3</sup>.

Les travaux sont estimés à 56 477 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser ces travaux dont le coût global est estimé à 138 287 € HT
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **4. POINT SUR LES TRAVAUX AU CHÂTEAU D'EAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Ikos Hydra pour un montant de 5 810,78€ HT pour la fourniture et la pose d'un clapet et d'une vanne sur la conduite de distribution alimentant le poteau incendie. Il est à noter que si le devis est accepté, les travaux se feront le 2 février et une coupure d'eau est à prévoir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Ikos Hydra pour un montant de 5 810,78€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **5. CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la rencontre avec l'ABF l'emplacement initial pour la construction de la salle a été accepté dans la mesure où le projet devra être reculé pour que le parking soit devant la salle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les études pour la construction de la salle et à demander les subventions nécessaires auprès du conseil départemental.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

##### **• LETTRE D'UN ADMINISTRÉ**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'un administré informant que les trottoirs et l'éclairage public dans le haut de la rue du point du jour sont vétustes voir totalement absents ce qui rend la circulation des piétons difficile, voire dangereuse et crée un sentiment d'insécurité dès la nuit tombée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter un devis auprès de la Société ACP pour l'aménagement du haut de la rue du point du jour.

##### **• ENFOUISSEMENT RÉSEAUX - SEZEO**

Monsieur DUFRANCATEL informe le Conseil Municipal qu'il est possible de profiter de l'enfouissement des réseaux secs pour enfouir le réseau d'eau potable à un coût identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Société ACP pour intégrer le réseau d'eau potable au projet d'enfouissement des réseaux secs.

##### **• OPÉRATION « HAUT-DE-FRANCE PROPRES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite participer à l'opération « Haut-de-France Propres » la matinée du samedi 17 mars 2018 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour obtenir le matériel nécessaire à réaliser cette opération.

##### **• MUR DE SOUTÈNEMENT RUE CAMUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs riverains de la rue camus rencontrent un problème avec le mur de soutènement du chemin communal. Une étude doit être menée afin de connaître le véritable propriétaire de ce mur et si la commune en est propriétaire, trouver les solutions permettant d'arranger la situation. Monsieur DUMINIL propose, étant donnée l'urgence de la situation, une interdiction de circuler dans la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une entreprise afin de connaître les solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre le problème

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.